



Nombre de conseillers :

En exercice: 11
Présents: 08
Votants: 09

Date de convocation : 07 Avril 2015

Date d'affichage : 07 Avril 2015

L'An Deux mille Quinze et le Quatorze du mois d'Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRÉSENTS: Mesdames CAZET Joëlle, RUDZKY Nadine, Messieurs CAZET Michel, GARRIGOU Jean-Claude, BERNADET Jean-Pierre, FRANÇOIS Paul, ROZES Nicolas, CAZABAN Alexandre.

ABSENTS/EXCUSÉS : Madame RUIZ Caroline, Messieurs BAROU-DAGUES Éric, DERWEDUWEN Xavier.

A DÉLÉGUÉ SON DROIT DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme RUIZ Caroline à Mr FRANÇOIS Paul.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RUDZKY Nadine.

1. Lecture du Procès-verbal de la séance du 05 Février 2015:

Adopté à l'unanimité.

2. Vote du Compte Administratif 2014:

Sous la Présidence de Mr Jean-Claude GARRIGOU, 1^{er} Adjoint, les membres du Conseil Municipal examinent le Compte Administratif de l'exercice 2014 qui s'établit ainsi :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Prévus : 87 778.00 €
Réalisé : 83 054.39 €
Reste à réaliser : 0.00 €

RECETTES

Prévus : 87 778.00 €
Réalisé : 35 127.93 €
Reste à réaliser : 0.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Prévus : 225 669.00 €
Réalisé : 131 576.71 €

RECETTES

Prévus : 225 669.00 €
Réalisé : 237 787.55 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 47 926.46 €
Fonctionnement : 106 210.84 €
Résultat global : 58 284.38 €

Hors de la présence de Mr Michel CAZET, Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2014.

3. Examen et vote du Compte de gestion 2014 :

Monsieur le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice par Monsieur le Trésorier de NAY.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2014, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4. Affectation des résultats 2014:

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 21 346.44 €
- un excédent reporté de : 84 864.40 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 106 210.84 €
- un déficit d'investissement de : 47 926.46 €
- un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €
Soit un besoin de financement de : 47 926.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2014 : Excédent :	106 210.84 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	47 926.46 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) :	58 284.38 €
Résultat d'Investissement reporté (001) : Déficit :	47 926.46 €

5. Fixation des taux des impôts locaux pour 2015:

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 59 227 €, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

Taxes	Taux de l'année 2014	Taux votés en 2015	Bases 2015	Produits
T.H.	10.00	10.00	362 800	36 280
F.B.	8.00	8.50	219 900	18 691
F.N.B.	38.00	38.00	11 200	4 256
TOTAL				59 227 €

6. Vote du Budget 2015 :

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ABIT vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015.

INVESTISSEMENT

Dépenses : **96 504.00 €**
Recettes : **96 504.00 €**

FONCTIONNEMENT

Dépenses : **195 011.00 €**
Recettes : **195 011.00 €**

7. Cession de véhicule : Renault Express

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'achat d'un montant de 1 300 € (Mille Trois Cents Euros) de Monsieur JUNGAS Gérard Pierre, domicilié 8 Chemin de la Fontaine, 64800 BRUGES CAPBIS LIFAGET, pour la Renault Express de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal de SAINT ABIT, à l'unanimité, décide de procéder à la vente de la Renault Express, pour la somme de 1 300 € (Mille Trois Cents Euros) à Monsieur JUNGAS Gérard Pierre, domicilié 8 Chemin de la Fontaine, 64800 BRUGES CAPBIS MIFAGET, acte la sortie du bien correspondant de l'inventaire communal :

- **Renault express (inventaire n° 2158/13/02).**

8. Questions diverses :

➤ **Cérémonie du 08 Mai :**

Elle aura lieu le Vendredi 08 Mai 2015 à 11 h, Place de la Mairie.

➤ **Fêtes de la Saint Jean :**

Les fêtes de la Saint Jean auront lieu les 19, 20 et 21 Juin 2015.

➤ **Appartement de la Mairie :**

L'appartement situé au-dessus est en cours de réfection. Des annonces ont été déposées dans les mairies du canton, une annonce sera déposée sur le bon coin dès la réfection terminée.

Pour information :

Appartement, situé au-dessus de la Mairie, comprenant cuisine, séjour, 2 chambres, 1 bureau, salle de bain et WC indépendant.

Loyer : 539.41 €.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19 heures 45.